Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 52 (1907)
Heft: 8

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nisation de cette malheureuse arme est terriblement boiteuse; elle ne répond en rien à la nature des choses. De là, d'incessants remaniements comme celui qui vient de se produire. C'est un réel progrès, mais un progrès insuffisant et qui laisse encore à souhaiter d'autres progrès, du genre de celui que je viens d'indiquer.

INFORMATIONS

Cinquième raid pour officiers de toutes armes. — Les officiers de cavalerie bâlois, encouragés par le succès de la dernière épreuve de ce genre ont résolu d'organiser une nouvelle course de fond l'automne prochain. Ils comptent de nouveau sur une nombreuse participation d'officiers de toutes armes et de toutes les parties de la Suisse. Les conditions sont les mêmes qu'il y a deux ans. En les faisant connaître d'ores et déjà, on permet aux officiers de se préparer sans plus, eux et leur cheval, aux grands efforts qui leur seront demandés et de s'entraîner.

Les officiers bâlois se sont imposé d'introduire dans le règlement du concours toutes les prescriptions de nature à empêcher un éreintement du cheval. Les participants devront présenter leur monture en de telles conditions qu'ils puissent supporter les deux journées de travail sans dommage. Peuvent seuls espérer un prix, les cavaliers dont le cheval pourra être monté en bonne condition le lendemain de la course.

Règlement.

1. Les officiers de cavalerie de Bâle-Ville organisent, pour les 12 et 13 octobre, un raid pour officiers de toutes armes.

2. Le parcours dépasse 150 km. environ et doit être couvert en deux étapes.

La première étape, Lucerne-Cham-Baden-Mumpf doit-être parcourue en 11 heures au maximum, 9 au minimum. Start à Lucerne, le 12 octobre au matin; départs avec 5 à 10 minutes d'intervalle selon le nombre des participants.

Pour la deuxième étape, allure libre. Start à Mumpf, le 13 octobre dès 7 h. m. dans l'ordre d'arrivée. Parcours: Cote 297 au nord de Kiburg-Hersberg-Schlathof; cote 359 au sud-ouest de Reinach-Schanze, cote 371. Poteau Sainte-Marguerite. Le trajet de Schanze (371) au poteau est jalonné par des fanions. La ligne Rhein-Kaiseraugst-Frenkendorf-Pratteln-Muttenz est interdite. La durée du parcours dans la première journée est comprise dans le calcul de la durée entière du raid. Les lieux indiqués dans le présent article sont stations de contrôle.

3. Les participants habitant Bâle ou dans un rayon de 25 km. autour de Bâle (point central, la gare badoise) sont mis au bénéfice d'une avance de huit minutes.

4. Tenue : Vareuse, casquette, sabre.

5. En demandant leur inscription ou au plus tard avant le départ de Lucerne, les participants indiqueront par écrit le nom de leur cheval, le cas échéant son numéro fédéral, le manteau, l'âge, la race, la généalogie, les épreuves antérieures.

Les indications sur la nature de l'entraînement seront reçues avec reconnaissance.

6. Les participants peuvent se faire servir par leurs domestiques aux haltes qu'ils voudront faire. Entraîneurs interdits.

7. Les engagements sont personnels à l'officier, le choix du cheval restant libre, jusqu'au 5 octobre avec entrée simple de 25 fr., jusqu'au 10 octobre avec double entrée. Toutefois, le raid doit être couru en entier avec le même cheval.

8.

1er prix	. . . . . Fr.	1000
2e »	. . . . .	500
3e »	. . . . .	250
4e »	. . . . .	150
5e »	. . . . .	100

et plusieurs prix d'honneur.

Le raid sera couru même avec un nombre réduit de participants.

9. N'auront droit à un prix que les participants dont le cheval sera, à l'arrivée, en bonne condition. Une disqualification définitive peut être prononcée déjà à Mumpf.

10. Les participants qui rempliront les conditions posées pour la première étape, qui parcourront la seconde en 5 heures au maximum et qui arriveront avec un cheval en bonne condition, recevront un gobelet en souvenir.

11. Examen de la condition des chevaux lundi, 14 octobre, à 9 h. m. sur la prairie de St-Jaques : 500 m. de trot, 1000 m. environ de galop, 2 haies et un fossé.

12. Les demandes de renseignements et d'inscription doivent être adressées au capitaine de cavalerie J. Simon, 39 rue Dufour, avec la mention « Distanzritt » sur l'enveloppe.

Bâle, le 20 juillet 1907.

Le Comité du raid des officiers de cavalerie bâlois.